

moire. La guérison est exceptionnelle, la mort presque la règle, après 2 ou 3 jours en moyenne.

II. **Syndrome muscarinien.** — Il est caractérisé par l'ensemble suivant : *incubation courte* (rarement plus de 4 heures sans accidents); *début brusque* et *dramatique*; *troubles gastro-intestinaux* évoluant sans rémissions; *anurie*; *excitation cérébro-spinale* avec incoordination motrice, délire, troubles de l'intelligence et de la mémoire (*folie muscarinienne*). La guérison (après 1 ou 2 jours) est la règle.

De ces deux syndromes il faut rapprocher le **Syndrome résinoïdien** (Pouchet), succédant surtout à l'ingestion de champignons d'autres espèces (*Polyporés*, certains *Hymenomycètes*, etc.), et imputable à des *résinoïdes* tels que les *acides agaricinique* et *cambogique*, substances irritantes, éméto-cathartiques, ne retenant sur les centres nerveux que secondairement à une irritation gastro-intestinale plus ou moins vive, mais douées aussi d'un certain degré d'action hémolytique quoiqu'il en soit moindre que celle inhérente à la *phalline*.

L'*Amanita muscaria* (fausse Oronge), est habituellement ingérée après confusion avec l'*Amanita Caesarea* (Oronge vraie), espèce comestible très estimée.

Les accidents d'empoisonnement provoqués par les Amanites ne réclament, outre le lavage de l'estomac et de l'intestin (quand leur origine est reconnue à temps), d'autre traitement que celui des symptômes qui seront combattus par les moyens appropriés. (Voir G. POUCHET. *Leçons de pharmacodynamie et de matière médicale*, 5^e série, p. 519.)

Ambre. — Substance cireuse, de couleur cendrée, tachetée de jaune et de noir, très odorante, flottant en masses irrégulières, arrondies, sur les mers du Japon, l'océan Indien, l'Atlantique; excrétion morbide du cachalot, analogue aux calculs biliaires chez l'homme. Renferme l'*ambréine* (analogue à la *cholestérine*). L'*ambre gris* était employé jadis comme succédané du *musc*, à titre de stimulant, antispasmodique et aphrodisiaque. L'*ambre blanc de Cayenne* et l'*ambre blanc du*

Brésil sont deux variétés de *résine animée*. *Ambre jaune* est synonyme de *Succin*. L'*ambre liquide* est le baume copalme ou *Liquidambar*.

Amélie-les-Bains ou **Fort-les-Bains** (Pyrénées-Orientales). — A 31 km S.-O. de Perpignan. Altitude 276 m. Eaux thermales et hyperthermales (31°-63°), sulfurées-sodiques à sulfuration moyenne, très rapidement altérables au contact de l'air (eaux blanches, dégénérées); odeur et saveur franchement hépatiques, réaction alcaline. Utilisées sous forme d'inhalations, de bains et en boisson.

Indicat. — Rhumatisme chronique (sauf la forme névropathique), affections pulmonaires et laryngées, formes torpides de la tuberculose pulmonaire, affections scrofuleuses, affections chirurgicales (plaies osseuses, plaies anciennes et atoniques), dermatoses, syphilis, affections utérines et catarrhe des voies urinaires. Eaux modérément excitantes.

Amidon. — **Caract. phys. et chim.** — Substance tirée surtout de certaines graines de Légumineuses (pois, haricots, lentilles, fèves, etc.) et du caryopse des céréales (blé, orge, seigle, riz, etc.) ou de certains tubercules (féculé de pomme de terre), se présentant sous l'aspect d'une poudre blanche, douce au toucher, constituée par des grains arrondis, polyédriques, de dimensions très variables, dont l'examen microscopique permet de reconnaître l'espèce. L'amidon est insoluble dans l'eau froide, mais se gonfle dans l'eau chaude pour se prendre, en refroidissant, en une masse glutineuse (empois), masse renfermant une part de l'amidon modifié et dissous et bleuissant sous l'influence de l'eau iodée. Une température de 200°, l'hydratation ou l'influence des diastases transforment l'amidon en *dextrine*, son isomère, soluble dans l'eau froide; une hydratation plus marquée transforme la dextrine en *glucose*.

Prop. thérap., indicat. Formes pharmac. — **Usage int.** : lavement contre la diarrhée. — **Usage ext.** : émollient employé soit en nature, soit en bains ou sous forme de cataplasmes, de glycérolé, de

pâtes couvrantes dans les dermatoses enflammées.

Formules :

Lavement :

Amidon 15 à 30 gr.
Eau 1000 —

faire bouillir pour transformer en gelée.

Bain :

500 gr. à 2 kg d'amidon pour un bain.

Glycérolé :

Amidon 2 gr. 50
Glycérine 30 gr.

Pâte :

Amidon } aa 15 gr.
Oxyde de zinc }
Vaseline 30 —

Ammoniaque. — **Prop. phys. et chim.** — Alkali volatil, solution aqueuse de *gaz ammoniac* extrêmement soluble dans l'eau (1 vol. d'eau dissout plus de 1000 vol. de gaz). Liquide incolore d'odeur très piquante, de saveur caustique; très irritantes pour la pituitaire et les muqueuses respiratoires, ses vapeurs provoquent des étournements, du larmolement, de la toux. L'ammoniaque est caustique, provoque la déliquescence de l'albumine solide et saponifie les graisses.

Effets physiol. et tox. — L'ammoniaque et ses sels sont, à faibles doses, d'énergiques stimulants diffusibles; à doses élevées, ils agissent comme des stupéfiants. Suivant des conditions déterminées, ils se montrent sédatifs, antispasmodiques directs, hyposthénisants, ou bien, au contraire, déterminent l'hyperexcitabilité du système nerveux, l'exaltation des réflexes, l'accélération respiratoire, l'hypertension artérielle, la tachycardie, ou même, des convulsions. Produit normal de désassimilation des albuminoïdes, l'ammoniaque existe en petite quantité dans l'organisme à l'état de sels et il est vraisemblable qu'une part de l'urée provient de la déshydratation du carbonate

d'ammonium; en effet, tout facteur tendant à réduire l'alcalinité du sang entraîne une augmentation de l'ammoniaque urinaire et une réduction de l'urée. Cette production continue d'ammoniaque préserve l'organisme de l'intoxication acide; il est vrai que son exagération expose à une toxémie grave, l'*ammoniémie* (cause d'hémolyse), conséquence possible de l'urémie.

Prop. thérap., indicat. — **Usage int.** stimulant diffusible (ivresse), antidote dans l'intoxication par les acides. — **Usage ext.** : révulsif, remplaçant le vésicatoire.

Formes pharmac., doses. — **Usage int.** On emploie surtout la *liqueur ammoniacale anisée* :

Ammoniaque pure à 22° B 5 gr.
Huile volatile d'anis 1 —
Alcool à 90° 24 —

X à L gouttes dans de l'eau sucrée ou une infusion aromatique chaude.

L'*acétate d'ammoniaque* (Voir ACÉTATES) est encore plus usité.

Usage ext. : l'ammoniaque forme la base de plusieurs topiques couramment usités.

Liniment ammoniacal (1 d'ammoniaque pour 9 d'huile).

Eau sédative, Baume de Fioravanti, etc.

Incompatib. — Acides et, en général, tous sels métalliques et organiques.

Associations. — Tous les stimulants diffusibles et les aromatiques.

Ammoniaque (Acétate d'). — Voir ACÉTATES.

Ammoniaque (Chlorhydrate d'). — **Caract. phys. et chim.** — Cristaux cubiques, solubles dans 3 p. d'eau, 8 p. d'alcool, 5 p. de glycérine.

Prop. thérap., indicat. — Fluidifie les sécrétions laryngées et bronchiques, facilite l'expectoration. Employé dans les laryngites, bronchites, dans la grippe. Antifermentescible gastrique (A. Robin).

A l'extérieur, topique résolutif (entorses, contusions, phlébites).

Formes pharmac., doses. — **Usage int.** — 30 centigr. à 1 gr. en potion.

Usage ext. — Solution à 10 et 20 p. 100 en lotions et compresses.

Potion expectorante :

Chlorhydrate d'ammoniaque	3 gr.
Sirop de baume de Tolu . . .	50 —
Eau distillée de menthe . . .	100 —

Cachets :

Chlorhydrate d'ammoniaque	25 centigr.
Terpine	40 —

pour un cachet. 4 à 10 par jour.

Lotion résolutive :

Chlorhydrate d'ammoniaque	20 gr.
Teinture d'arnica	60 —
Eau commune	450 —

Ammoniaque (Gomme). — *Prop. phys. et chim.* — Gomme-résine fournie par le *Dorema Ammoniacum*, ombellifère croissant en Lybie et en Perse. Présente la forme de larmes blanches, laiteuses, jaunissant avec le temps, d'odeur spéciale, de saveur âcre et amère. Elle contient une résine et une huile essentielle sulfurée.

Effets physiol. et tox. — En nature, la drogue, légèrement irritante, provoque une excitation générale, plus marquée quand elle est fraîche, mais dépendant aussi de la nature de l'excipient.

Prop. therap., indicat. — Modificateur très efficace de la muqueuse et des sécrétions bronchiques.

Formes pharmac., doses. — Émulsion ou pilules, 50 centigr. à 2 gr. en 24 heures, par prises de 5 à 10 centigr.

Potion :

Gomme ammoniaque pulvérisée	5 gr.
Émulsion d'amandes douces	90 —
Sirop d'érysimum composé	60 —

une cuillerée à soupe toutes les heures.

Pilules :

Gomme ammoniaque pulvérisée	} 2 gr.
Acide benzoïque	
Savon médicinal	Q. S.

Diviser en 20 pilules. 5 à 10 par jour.

Amygdalites. — I. *Amygdalite aiguë*

simple. — Quoique en général, il faille peu compter sur le *traitement abortif de l'amygdalite*, on a préconisé dans ce but : le *salol* (2 à 4 gr. par jour, Gugenheim) et le *sulfate de quinine* (50 centigr. au moins, en 2 fois, Szentgyoergy de Budapesth), dès les premiers signes. Dès que la maladie est confirmée, l'alitement s'impose. Localement, les *gargarismes*, les *bains de gorge* ou mieux les *irrigations pharyngées* (avec un bock et une canule en ébonite) répétées 6 à 8 fois par jour avec une solution antiseptique très chaude (*eau boriquée* à 4 p. 100, *phénosalyl* ou *salicylate de soude* à 1 p. 100) la méthode de Bier (v. c. m.) seront surtout conseillés. A la dysphagie on peut opposer soit l'attouchement des amygdales avec un tampon d'ouate imbibée d'*huile mentholée* à 1 p. 100 ou de *glycérine gaicolée* (aa), soit la succion répétée de pastilles mentholées et cocaïnées. A l'intérieur un laxatif ou un purgatif trouve souvent son indication dans l'état gastrique, habituel; en tous les cas le *salicylate de soude* (2 à 3 gr. par jour) est toujours très rapidement efficace contre la douleur, tout en abrégant notablement la durée de l'angine (Meyer, Courtade, etc.). L'alimentation chaude liquide ou demi-liquide est la mieux tolérée. Le traitement de l'*amygdalite phlegmoneuse* est exposé ailleurs (voir ABCÈS DE L'AMYGDALITE). La contagiosité des amygdalites étant habituelle, il est sage d'isoler les malades qui en sont atteints.

II. *Amygdalites chroniques.* — Voir HYPERTROPHIE DES AMYGALES, VÉGÉTATIONS ADÉNOÏDES.

Amyle (Nitrite d') (*Éther amylnitric*). — *Caract. phys. et chim.* — Liquide incolore (s'il est pur), d'odeur pénétrante, typique; soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, insoluble dans l'eau; son extrême altérabilité doit le faire conserver en ampoules scellées.

Effets physiol. et tox. — En inhalation, provoque, par excitation des vasodilatateurs, une hyperémie surtout de la face (rougeur intense du visage, battements des temporales), du cou, et des parties supérieures du tronc, avec abais-

sement de la tension artérielle et accélération cardiaque. Le nitrite d'amyle exerce sur le myocarde et les appareils nerveux intracardiaques, une action irritante et tétanisante. Les hautes doses exposent à la méthémoglobinurie, à la perte de connaissance, aux convulsions. Dangereux chez les artério-scléreux, les congestifs.

Prop. therap., indicat. — Employé contre la syncope, l'angine de poitrine, l'asthme, la migraine blanche, les hémoptysies (J. Ronjet), la pneumonie (Hayem).

Formes pharmac., doses. — En *inhalations*, V à VI gouttes sur une compresse, l'accoutumance rapide oblige à porter cette dose à X, XX et même L gouttes; effet très passager. Le *nitrite d'amyle tertiaire* (éther nitreux de l'alcool amylique tertiaire) serait d'action plus marquée et plus durable et ne provoquerait pas les mêmes sensations désagréables (chaleur de la face) que le nitrite d'amyle normal. La droguerie prépare des *tubes scellés* renfermant du nitrite d'amyle parfaitement pur. On brise une des pointes et on laisse couler sur une compresse le nombre de gouttes voulu.

Amyle (Valérianate d'). — *Caract. phys. et chim.* — *Éther valérianique de l'alcool amylique*, connu aussi sous le nom d'*Essence de poires et de pommes* (employé en pâtisserie et confiserie). Liquide incolore, sentant la pomme de reinette, dissolvant la cholestérine.

Effets physiol. et tox. — Stimulant à faibles doses, hypno-anesthésique à doses élevées.

Prop. therap., indicat. — Employé contre la lithiase biliaire dans le but de solubiliser les calculs biliaires.

Formes pharmac., doses. — En nature sous forme de capsules gélatineuses, ou en émulsion.

Valérianate d'amyle	60 centigr.
Huile d'amandes douces	8 gr.
Gomme arabique pulvérisée	5 —
Sirop de coings	30 —
Eau distillée	60 —

A prendre, en une fois, dans un demi-verre d'eau ou de lait.

Amylène. — Carbone d'hydrogène liquide, très volatil, point de départ de tous les composés amyliques. Proposé comme anesthésique; inusité.

Amylène (Hydrate d'). — *Caract. phys. et chim.* — *Alcool amylique tertiaire* ou huile de pommes de terre, liquide mobile, incolore, d'odeur aromatique spéciale, de saveur fraîche et piquante, peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther.

Prop. physiol. et tox. — A faible dose, hypnotique agissant sur les centres nerveux, sans troubler la respiration, ni la circulation. A dose toxique, ralentit le rythme cardiaque et respiratoire, abaisse la tension artérielle et la température.

Prop. therap., indicat. — Hypnotique convenant aux névropathes, aux aliénés excités, aux alcooliques, aux épileptiques.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* — 8 à 10 gr. en 24 heures; par prises de 2 à 3 gr. en potion.

Hydrate d'amylène	40 gr.
Extrait de réglisse	20 —
Potion gommeuse	160 —

Chaque cuillerée à soupe contient 4 gr. d'hydrate d'amylène.

Amyloforme. — Mélange d'amidon et d'aldéhyde formique employé comme topique antiseptique, à titre de succédané de l'iodoforme.

Amyloïde (Dégénérescence). — Déterminée, habituellement en même temps, sur le foie, la rate, les reins et parfois l'intestin, par une toxine encore inconnue mais ayant toujours pour source une *suppuration prolongée* (souvent osseuse). Soit primitive, soit secondaire à la *tuberculose* ou à la *syphilis*, la *dégénérescence amyloïde* n'est actuellement justiciable d'aucune médication spécifique. L'essentiel est de savoir la prévenir ou en reculer l'échéance, en tarissant s'il est possible le ou les foyers de suppuration causale et en traitant, par des moyens appropriés, la tuberculose ou la syphilis, si elles sont en cause. Quand la lésion est réalisée on ne pourra qu'en atténuer les symptômes (la *diarrhée* et l'*albuminurie* surtout) par une médication conve-

nable et modérer la dénutrition par un régime tonique rationnel.

Anachlorhydrie. — L'anachlorhydrie ou défaut d'H Cl libre dans le contenu gastrique (extrait une heure après repas d'épreuve) s'observe à une phase avancée des gastrites chroniques. Impliquant l'atrophie des glandes gastriques, elle se complique habituellement d'apepsie et de catarrhe muqueux. L'anachlorhydrie peut encore compliquer : le cancer de l'estomac (par gastrite concomitante), la gastrite des tuberculeux et la gastrite posttyphique, enfin certaines dyspepsies asthéniques. Les troubles digestifs et généraux qui en résultent, non toujours très marqués, consistent en gêne ou pesanteur gastrique, anorexie et surtout diarrhée, parfois profuse (Soupault); il est aussi des cas absolument latents. L'état général (dans la gastrite primitive) peut rester bon. Ailleurs s'observe le syndrome de l'anémie pernicieuse (Fenwick) mais sans qu'il semble directement lié à l'apepsie. Le traitement rationnel consiste à réaliser dans l'estomac une sorte de digestion artificielle, en donnant, seuls ou associés, soit l'acide chlorhydrique (solution à 2 p. 1000, un verre à madère au milieu ou à la fin du repas) ou l'acide phosphorique (ac. phosph. 10 gr.; phosph. ac. de soude 20 gr.; eau dist. 200 c. c., 1 à 4 cuillerées à café dans la boisson des repas, Martinet), soit les ferments digestifs : pepsine, papaine, pancréatine. On obtient quelquefois des résultats plus complets avec le suc gastrique frais de chien (gastérine de Frémont), ou mieux de porc (dyspeptine de Hepp); ce dernier, à la dose de 2 à 3 cuillerées à bouche dans un verre de bière, de citronnade ou d'eau de Seltz bu par gorgées aux repas. Gilbert et Chassevant conseillent un extrait gastrique obtenu par dessiccation rapide dans le vide (au-dessous de 35°) de la muqueuse stomacale du porc. Un gramme de cette poudre (inodore et insipide) peptonise 200 gr. d'albuminoïde; elle est plus active associée à l'H Cl. On retiendra que les eaux alcalines (Vichy, Vals, Vittel, etc.) neutralisent ces diverses préparations. Le régime le mieux toléré consistera en :

viande crue râpée, œufs peu cuits, lait associé à des farines ou pâtes alimentaires, et képhir, qui donne parfois d'excellents résultats (Soupault).

Anagyre. — Plantes de la famille des Légumineuses-Papilionacées, dont une espèce, l'*Anagyris fatida*, arbuste de la région méditerranéenne, désigné sous le nom de *Bois-puant*, exhale une odeur fétide capable de provoquer des malaises. Cette plante éloigne tous les insectes, même les abeilles. Elle renferme un mélange des alcaloïdes *Anagyrene* et *Cytisine* très actifs sur le cœur et la circulation. La plante entière exerce une violente action irritante sur le tube digestif. On a rapporté un certain nombre d'accidents d'intoxication causés par l'emploi du lait ou du fromage de brebis et de chèvres ayant brouté l'anagyre. En raison de ses propriétés purgatives, on a proposé d'utiliser cette plante comme succédané du séné. L'anagyrene est un poison du système nerveux central.

Analgène. (*Orthoéthoxyacétylamidoquinoléine*). — *Caract. phys. et chim.* — Sa saveur désagréable lui a fait substituer son dérivé benzoylé ou *benzanalgène*, seul utilisé.

Prop. therap., doses. — Antinévralgique et antithermique, vanté comme succédané de la quinine chez les paludiques. Offre l'inconvénient d'altérer les hématies, à moins qu'on ne l'associe au bicarbonate de soude, ce qui évite ce danger; 1 à 3 gr. par jour, en cachets de 50 centigr., associés à poids égal de bicarbonate sodique.

Analgésine. — Nom donné à l'Antipyrine par le Codex français.

Caract. phys. et chim. — Phényldiméthoxypyrazolone. Poudre cristalline blanche ou paillettes d'aspect micacé, inodore, de saveur amère assez spéciale; très soluble dans l'eau, l'alcool, le chloroforme, l'éther, et capable de former, avec nombre de substances, des combinaisons dont quelques-unes trouvent leur emploi en thérapeutique.

Prop. physiol. et tox. — A faibles doses, l'analgésine réduit l'excitabilité réflexe et la sensibilité douloureuse, tout

en excitant les sensibilités spéciales (tact, ouïe, vue), pouvant même déterminer une sorte d'ébriété (ivresse antipyrinique). A hautes doses, elle provoque une hyperexcitabilité réflexe avec convulsions, suivie d'une phase paralytique. Tout l'axe nerveux est impressionné; la moelle perd une part de son pouvoir réflecto-moteur, ne conservant que ses fonctions conductrices; l'action analgésiante porte surtout sur les nerfs bulbo-protubérantiels. Les troubles cardiovasculaires sont d'origine centrale; seules, les hautes doses atteignent primitivement le myocarde. On note surtout une vasodilatation périphérique répondant à une vaso-contriction centrale. Il ne se forme pas de méthémoglobine, et les propriétés oxydantes des hématies sont à peine modifiées; cependant les échanges nutritifs sont profondément atteints. L'analgésine est bien plus antipyrétique qu'antithermique, car elle régularise simplement la température, l'abaissant d'autant plus qu'elle dépasse davantage la normale. A cet abaissement succède une réascension thermique avec sueurs abondantes, parfois profuses. Les sécrétions sont ralenties, surtout la sécrétion rénale. Les centres nerveux thermiques, trophiques et sensitifs subissent donc solidairement une influence élective. Assez fréquents, les accidents d'intolérance peuvent intéresser le tégument (érythèmes, bulles, sur les doigts, les orteils, la paume des mains, autour des orifices naturels), les reins (albuminurie), le tube digestif (anorexie, gastralgie, vomissements, constipation ou diarrhée), les centres nerveux et l'appareil circulatoire (malaise général, vertiges, étourdissements, sueurs profuses tenaces, frissons, hypothermie, cyanose, coma ou dyspnée, tendances syncopales).

Prop. therap., indicat. — Antipyrétique, analgésique, antispasmodique, modérateur des échanges. Son action d'arrêt sur l'émonction rénale, ses effets hyposthénisants, en ont fait abandonner l'emploi dans les infections fébriles, la fièvre des tuberculeux, la grippe. Elle reste d'un usage courant contre : la migraine, les névralgies, les arthralgies,

myalgies rhumatismales ou autres; les viscéralgies (coliques saturnine, hépatique, néphrétique; douleurs utérines). Elle a encore été préconisée contre la chorée, la coqueluche, l'incontinence nocturne d'urine, les polyuries. A titre de modérateur des échanges, elle trouve son emploi dans le diabète. Localement, l'antipyrine, en solution concentrée, est un bon hémostatique.

Formes pharmac., doses. — Usage int. En raison de son action irritante locale, l'analgésine ne devrait pas être prescrite en cachets, mais toujours en potion, aux doses de 2 à 5 gr. par 24 heures, par prises de 50 centigr. à 1 gr. Le meilleur mode d'administration est l'incorporation à une potion de Rivière n° 1 (alcaline).

Potion n° 1 :

Analgésine	4 gr.
Bicarbonate de potasse	2 —
Sirop de sucre	45 —
Eau distillée	45 —

Potion n° 2 :

Acide citrique	2 gr.
Sirop de limons	45 —
Eau distillée	50 —

Après chaque cuillerée à soupe de la potion n° 1 (représentant 1 gr. d'analgésine) on fera prendre une cuillerée de la potion n° 2 non modifiée.

L'antipyrine peut être associée à tous les alcaloïdes et antithermiques-analgésiques.

Usage ext. — Comme hémostatique, l'antipyrine est employée en solution de 10 à 40 p. 100, en suppositoires (hémorrhoides) contenant 20 à 40 centigr.

Incompatib. — Sels minéraux (sauf les alcalins), tannin et substances astringentes, iodures, chloral, salicylate de soude.

L'analgésine forme des combinaisons nombreuses dont les plus usitées sont l'*amygdalate d'antipyrine* ou *tussol*; la *ferropyrine*, le *chloral-antipyrine* ou *hypnal*, le *salicylate d'antipyrine* ou *salipyrine*, la *quinopyrine*, l'*anilipyrine* (Voir G. POUCHET. *Leçons de pharmacodynamie et de matière médicale*, 4^e série, p. 24).

Anaphrodisie. — Voir IMPUISSANCE.
Anasarque. — Voir CÈDÈMES, NÉPHRITES.

Andabre. — Sources situées dans l'Aveyron à 25 km de Saint-Affrique. Altitude 407 m. Eaux froides, bicarbonatées-sodiques-calciques-magnésiennes, faiblement chlorurées-sodiques et ferrugineuses, utilisées en boisson, bains et douches.

Indicat. princ. — Lymphatisme, anémie, convalescence.

Anémies. — Il sera surtout question ici du traitement des anémies dites *symptomatiques*, celui de la *chlorose* et de l'*anémie pernicieuse* sera exposé à part. Avec A. Jousset, il faut distinguer : les *anémies par spoliation*, consécutives à toute hémorragie traumatique, chirurgicale ou spontanée (hémophilie, purpura, scorbut, épistaxis, métrorrhagies, hémoptysie, hématoméses, etc.); les *anémies par altération toxique des hématies* (paludisme, tuberculose, syphilis, rhumatisme articulaire aigu, fièvre typhoïde, suppurations, ankylostomiase; intoxications mercurielle, saturnine, oxycarbonée; auto-intoxications telles que ictere, mal de Bright, goutte); les *anémies par régénération insuffisante des hématies* (lésions de la moelle osseuse, de la rate, polyadénopathies; déchéances organiques d'origines diverses, digestive ou nerveuse); enfin, les *anémies cryptogéniques*, de cause encore obscure.

L'*anémie par spoliation* réclame, avant tout, l'arrêt de l'hémorragie; si celle-ci a été massive, la réparation, urgente, sera hâtée soit par l'*injection intraveineuse de sérum artificiel* (500 à 1500 gr.), soit, mieux, par la *transfusion* (v. c. m.), seule capable de conjurer la mort après les hémorragies profuses. Quand la spoliation est lente, fractionnée, le traitement général de l'anémie pourra suffire, c'est-à-dire : la *cure d'air* dans une station d'altitude, l'*hydrothérapie* ou les *frictions sèches*, un régime réconfortant (lait et viande crue surtout) aidé des ressources de la médication ferrugineuse (*protoxalate de fer* 20, 30, 40 centigr. par jour aux repas, seul ou associé à 50 centigr. de *magnésie* par repas).

Les *anémies d'origine infectieuse ou toxique* comportent quelques indications propres. L'*anémie des convalescents* est justiciable du traitement général sus-indiqué. Le fer peut être utile contre l'*anémie tuberculeuse* (sauf dans les formes éréthiques), mais celle-ci ressortit plutôt en général au *cacodylate de soude* ou à l'*arrhénal*; il est vrai cependant que, dans la plupart des cas, le *cacodylate ferrique*, en solution titrée à 3 centigr. par c. c., semble être le remède de choix; par voie hypodermique (3 à 10 centigr.) ou gastrique (5 à 30 centigr.), il n'expose ni aux poussées congestives, ni aux hémoptysies et exerce une influence plutôt favorable sur l'albuminurie pré-tuberculeuse (Gilbert et Lereboullet). L'*anémie palustre* peut céder au *traitement quinquique* seul, mais il est souvent indispensable de faire intervenir le *fer* (injections hypodermiques de *chlorure double de fer et de quinine* en solution à 1 p. 100 — Aviragnet) ou l'*arsenic* (*cacodylate de soude* ou *arrhénal*). L'*anémie syphilitique* guérit le plus souvent par le *mercure* seul; en cas d'échec on recourra utilement au *cacodylate neutre d'hydrargyre*, composé soluble très stable. Dans ces cas Brocq injecte 1 à 2 c. c. d'une solution contenant (par c. c.) 47 milligr. de *biodure de mercure* et 4 centigr. de *cacodylate de soude*. L'*anémie des mineurs* (Voir ANKYLOSTOMIASE), celle de l'*helminthiase* seront traitées d'abord par les vermifuges, ensuite comme l'anémie vulgaire. Les *anémies toxiques* (plomb, mercure, oxyde de carbone) se réparent aussi assez aisément, après suppression du poison. Le fer faisait, pour Lecorché, partie intégrante du traitement de la *goutte* et du *mal de Bright*. L'*anémie des icteriques* réclame une médication dirigée contre l'anémie, mais associée au traitement de la cholémie et aux *antiseptiques des voies biliaires*.

Les *anémies par régénération insuffisante des hématies* ressortissent spécialement aux *agents modificateurs des organes hématopoïétiques* (ganglions, rate, moelle des os). En dehors des anémies liées au rachitisme et aux adénopathies tubercu-

leuses justiciables, l'une du *phosphore*, l'autre de la *cure marine*, c'est encore la médication arsenicale (*cacodylates*, *arrhénal*) qui se montre le moins infidèle contre cette classe d'anémies qu'amélioreraient sans doute aussi les injections de sérum d'animaux soumis à des saignées préalables (suivant le procédé expérimenté par Carnot). Cependant, certaines anémies spléniques, comme celle de Banti, d'origine infectieuse, peuvent guérir par la *splénectomie précoce* (avant la phase de cirrhose).

Aux *anémies cryptogéniques*, on ne peut forcément opposer qu'un traitement symptomatique utilisant les agents hygiéno-diététiques et médicamenteux que réclame l'anémie en général.

Anémie cérébrale. — L'*anémie cérébrale aiguë* se traduisant par la *syncope* (v. c. m.) reconnaît les mêmes causes et réclame le même traitement : position déclive de la tête, flagellation du visage; piqûres d'éther, d'huile camphrée, de caféine; tractions rythmées de la langue, respiration artificielle; et, en cas d'hémorragie grave: hémostase, ligature des membres, injection de sérum artificiel.

L'*anémie cérébrale chronique*, habituellement symptomatique de la plupart des *anémies* (v. c. m.) est amendée par la thérapeutique qui leur est appropriée. L'*anémie des vieillards artérioscléreux* est justiciable du traitement de l'*artériosclérose* (v. c. m.). Celle des *aortiques* réclame surtout l'usage de la *trinitrine*, du *nitrite de sodium*, du *nitrite d'amyle* (en inhalations) et des *opiacés*.

Anémie pernicieuse. — L'*évolution pernicieuse*, syndrome grave, très souvent incurable, susceptible de compliquer toute anémie, menace surtout celle qui résulte des parasites intestinaux (*bothriocéphale*, *ankylostome*), des cancers gastrique ou hépatique et de certaines splénomégalies. Les formes secondaires réclament nécessairement une thérapeutique variable avec la maladie causale; mais certains syndromes pernicieux, ne semblant liés à nulle cause apparente, exigent un traitement spécial qui, du reste, peut également réussir dans les autres types. Quand le chiffre glo-

bulaire tombe au-dessous de 1 000 000, le *fer* devient inutile et doit céder le pas à l'*arsenic*, sous forme d'injections hypodermiques soit de *liqueur de Fowler* (1 c. c.) modifiée (eau de mélisse remplacée par l'eau de laurier-cerise), soit d'*arséniate de soude* en solution à 1 p. 100 (2 c. c.), ou, mieux, de *cacodylate de soude* (5 à 10 centigr.). L'arsenic agit probablement en stimulant l'hématopoïèse. Quelques observations semblent prouver que ce but serait encore mieux rempli par la *moelle osseuse* (de veau ou de bœuf) qui, ingérée crue, à la dose de 90 à 100 gr. par jour, aurait amené plusieurs fois la guérison (Fraser, Barrs, Caccini). Par des examens quotidiens du sang, Ménétrier, Aubertin, Bloch ont constaté que l'opothérapie activait la fonction médullaire (multiplication des *normoblastes* et des *myélocytes*), mais seulement dans les cas où la formule hématologique accuse une réaction myéloïde assez marquée. L. Rénon, L. Tixier ont noté des résultats analogues (effort de la moelle osseuse pour réparer la destruction globulaire), sous l'influence de la *radiothérapie*, mais dans un cas trop avancé pour que la thérapeutique puisse en tirer des conclusions. Le traitement de l'anémie pernicieuse est, par ailleurs, purement symptomatique : *repos absolu*; *régime* composé surtout de lait, œufs, viande crue ou grillée; *kéfir*, *inhalations d'oxygène* (G. Lyon) contre les vomissements; grands lavages intestinaux contre la constipation. On doit quelques succès à la *diète képhirique* ainsi qu'au *régime végétarien*.

Anémone pulsatile. — (Renonculacées). — *Prop. thérap.* — Employée par les homéopathes contre l'asthme, le coryza, comme emménagogue, détersif, abortif des phlegmasies.

Formes pharmac., doses. — Infusion de racines (1 p. 100). Teinture 25 centigr. à 1 gr. Alcoolature V à XXX gouttes.

Anémone. — Glucoside tiré de l'anémone pulsatile, est assez énergiquement toxique.

Caract. phys. et chim. — Sel cristallisé, incolore, peu soluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool.

Prop. physiol. et thérap. — Vésicant, emménagogue, mêmes indications que la plante.

Doses. — 2 à 3 centigr. en pilules.

Anésine ou **Anésone.** — *Alcool pseudobutylique trichloré*, proposé comme analgésique local à la place de la cocaïne, sous le nom d'*acétone-chloroforme*.

Anesthésine. — Éther éthylique de l'acide para-amidobenzoïque.

Caract. phys. et chim. — Poudre blanche, inodore, insipide, peu soluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, les huiles; peu toxique.

Prop. physiol. et thérap. — Analgésique local (solution de chlorhydrate à 1 p. 100). Prescrit en nature, par cachets de 30 centigr. à 1 gr. 50 contre l'hyperesthésie gastrique de l'ulcère, de la dyspepsie nerveuse; contre les vomissements de la grossesse.

Aneth. — Umbellifère, très voisine de l'angélique, dont les semences contenant, comme celles d'anis, une essence aromatique, sont employées, à titre seulement stomacique et carminatif, en infusion ou poudre (3 à 8 gr.).

Anévrysme de l'aorte. — Malgré le pronostic si sombre de la maladie, on doit tenter d'en suspendre les progrès ou tout au moins d'en pallier les accidents douloureux. Le traitement est donc *curatif* ou *palliatif*.

I. Traitement curatif. — Il doit atteindre la *syphilis causale*, si elle est avérée, et tendre à favoriser la *formation de caillots fibrineux dans le sac*. A la première indication répondront des injections d'*huile biiodurée* (1 c. c. d'huile à 4 p. 1000) pratiquées 15 à 20 jours de suite et suspendues si aucune amélioration ne se manifeste. Plusieurs procédés thérapeutiques se proposent de remplir la seconde, les uns tombés en désuétude (introduction dans le sac : d'aiguilles fines, de fils d'acier ou d'argent, de fins ressorts de montre ou de crins de Florence; injection de substances coagulantes dans la poche) en raison des dangers qu'ils présentent, et n'offrant plus qu'un intérêt historique; les autres encore recommandables, bien que non toujours

inoffensifs, dans une affection de pronostic aussi décevant. La *galvano-puncture* (Ciniselli, Anderson, Bucquoy, D. Beaumetz, Proust) consistant à faire passer, durant 4 à 5 minutes, entre une aiguille de fer doux plongée dans le sac (pôle positif) et une plaque métallique (pôle négatif) appliquée sur la peau, à une certaine distance, un courant de 25 à 50 milliampères, a fourni, après une ou plusieurs séances, à quelques jours ou quelques semaines d'intervalle, un petit nombre de succès, mais a provoqué, en d'autres cas, des accidents graves (embolies, abcès, eschares). Les *injections de sérum gélatiné*, préconisées par Lancereaux et Paulesco, ont à leur actif quelques guérisons, mais aussi nombre d'échecs et de thromboses graves ou mortelles. Ces auteurs injectent aseptiquement dans le tissu cellulaire de la fesse, 5 gr. (au moins) de gélatine dissoute dans 200 à 250 gr. de sérum artificiel (Na. Cl. 7 gr. pour eau bouillie 1000). La solution doit être rigoureusement stérilisée, la gélatine impure pouvant contenir le bacille tétanique (en plusieurs cas le tétanos a été inoculé ainsi). Le liquide, maintenu à 37°, sera poussé très lentement (en 1/4 d'heure) pour éviter la douleur et la fièvre. Dans les cas favorables, le jour même ou le lendemain, la tumeur se rétracte, durcit et devient moins pulsatile. L'injection est renouvelée 2 à 3 fois par semaine quand les battements redevennent intenses. Huchard injecte, tous les 10 ou 15 jours, 50, 100 ou 150 gr. d'un sérum contenant 1 p. 100 de gélatine. La douleur, souvent vive pendant plusieurs heures après la piqûre, sera modérée par l'application de compresses humides. Fréquemment, 2 à 3 heures après l'injection éclate un accès de fièvre (39°-40°) qui dure environ 18 heures. L'efficacité de cette méthode est encore très discutée. Qu'on y ait ou non recours, on soumettra le malade à un régime tendant à réduire au minimum la tension artérielle. A ce but concourront : le repos complet au lit (autant que possible), le régime lacté, absolu (3 à 4 litres de lait) ou mixte (2 litres de lait, légumes, œufs,

fruits, raisin, mais peu ou pas de viande, Huchard), l'abstention de thé, café, liqueurs, tabac et le *traitement ioduré* (3 à 6 gr. d'iodure de potassium par jour). A ces quelques prescriptions se bornera souvent tout le traitement curatif. Plus récemment a été préconisée la *voltatation cutanée des anévrysmes* (Britto) qui, à la longue, favoriserait la formation de caillots actifs adhérents. Elle consiste, ayant appliqué l'électrode positive (plaque de 8 cm sur 11) sur la tumeur et la négative (plaque de 16 cm sur 24) sur un point tout opposé, à débiter un courant galvanique porté peu à peu à 30 milliampères, puis ramené au 0. Les séances, quotidiennes, doivent être répétées au moins 2 mois. En raison de son innocuité, ce procédé est préférable à la galvano-puncture.

II. Traitement palliatif. — Il a pour but de calmer la douleur et la dyspnée, de combattre les hydropisies et de prévenir les hémorragies. Contre la douleur et l'oppression se recommandent tous les procédés usuels, et, au premier rang, les *piqûres de chlorhydrate de morphine* ou d' *héroïne*. Quand la tumeur fait saillie, on la protège des chocs avec de l'ouate ou une plaque métallique. Les hydropisies sont justiciables des purgatifs, des diurétiques et parfois du *régime déchloruré*. Les hémorragies réductibles réclament le repos absolu, la diète et la compression. Le spasme de la glotte exige quelquefois la *trachéotomie* d'urgence.

Angélique. — *Angelica Archangelica* (Ombellifères). — Plante dont les tiges, la racine et les semences contiennent une essence (terpène) se comportant comme un stimulant psychique et physique à faibles doses, comme un stupéfiant (ivresse, coma) à doses plus élevées.

La racine entre dans la composition de l'*alcoolat de mélisse composé* et du *baume du Commandeur*. Employée en *infusion* (10 à 20 gr. p. 1000) et en *teinture* (10 à 15 gr.).

Angine catarrhale. — Qu'elle soit ou non le prélude de la pharyngo-trachéite banale, l'angine catarrhale ne réclame pas d'autre traitement que

l'*amygdalite aiguë* simple (v. c. m.).

Angine de poitrine. — Qu'avec Huchard, on admette une *angine vraie* par sténose coronarienne et une *angine fausse* d'origine variable (*diathésique, nerveuse, réflexe* ou *toxique*) ou que, avec Gilbert et Garnier, on impute le syndrome soit à une *névralgie*, soit à une *névrite du plexus cardiaque*, toujours dominée par une toxémie (thé, café, tabac, urémie chez les artério-scléreux, goutte, diabète, etc.), le *traitement de l'accès* reste à peu près identique : immobilisation et inhalation, sur un mouchoir, de III à VI gouttes de *nitrite d'amyle* qui apaise l'angoisse en 15 à 20 secondes. On peut encore faire absorber, dans de l'eau ou de la tisane, VIII à X gouttes de solution alcoolique de *trinitrine* à 1 p. 100 (Huchard), ou encore, 5 à 10 milligr. de *tétranitrate d'érythrol* (en comprimés). La *piqûre de morphine* (1 centigr.), l'ingestion de comprimés contenant 5 milligr. de *chlorhydrate d'héroïne* (Merklen), quoique d'action plus lente, sont pourtant aussi efficaces. Localement, le *stypage*, les *pulvérisations de chlorure de méthyle*, le *sac de glace* (Dieulafoy) apaisent la douleur. Elle peut même, dans les accès subaigus, céder à l'*antipyrine*, à la *phénacétine* (50 centigr.) ou à l'*aconitine* (pilules de Moussette).

Dans l'*intervalle des accès* il faut traiter l'état morbide qui entretient les crises. Chez les artério-scléreux, on obtiendra les meilleurs résultats par le régime lacté exclusif ou lacto-végétarien, associé soit à l'*iodure de potassium* (50 centigr. à 1 gr. par jour, 15 à 20 jours par mois), soit à la *trinitrine* (2 à 3 cuillerées à soupe par jour de la solution : eau 300 gr. solution alcoolique, de trinitrine à 1 p. 100, XXX gouttes). Au rhumatisme, à la goutte, au diabète, à la syphilis, on opposera les médications et l'hygiène appropriées. Chez les névropathes c'est au *valérianate d'ammoniaque*, aux *bromures*, à l'*hydrothérapie tiède* qu'on a recours, aux cures thermales à Nérès, Luxeuil, Royat. Chez les dyspeptiques, on instituera le régime que réclame la forme en cause. L'*angine de poitrine tabagique* exige l'interdiction absolue du tabac, et même de toute inha-

lation de la fumée d'autrui. Ailleurs, c'est sur le café, le thé, que portera l'interdiction. Dans tous les cas se recommande une vie calme, exempte de soucis, d'excès, de surmenage et d'émotions.

Angine diphthérique. — I. **Traitement sérothérapique.** — Dès qu'une angine est reconnue ou seulement soupçonnée diphthérique, il faut sans hésiter injecter le *sérum antidiphthérique*, d'autant plus efficace qu'il intervient plus tôt. L'injection est faite aseptiquement, avec la seringue de Debove (de 20 c. c.), dans le flanc, le dos (au-dessous de l'omoplate) ou la face externe de la cuisse, en poussant lentement le liquide. La région est ensuite recouverte d'une couche d'ouate stérilisée maintenue par un bandage. Les doses varient avec l'âge; avant un an, 5 c. c. suffiront; de 1 an à 2, on injectera en moyenne 10 c. c.; après 2 ans la première dose usuelle est de 20 c. c. (Comby) pour les cas moyens pris à temps. Dans les cas graves et avancés (3^e, 4^e, 5^e jour) avec hyperthermie, adénopathies notables, menaces de croup, dans la diphthérie secondaire (rougeole, scarlatine), on injectera double dose, deux fois dans les 24 heures. On peut ainsi, en 2 à 3 jours, injecter 50, 60, 100 et même 150 c. c. de sérum, sans craindre les accidents sériques (érythèmes, arthralgies, fièvre), assez anodins, surtout comparés au danger de l'infection. Chez l'adulte, la dose moyenne de chaque injection est de 20 c. c. En général, 24 heures après la première, la fièvre tombe ou baisse notablement, le pouls se ralentit, les ganglions diminuent, les fausses membranes, plus blanches, à bords recroquevillés, sont moins adhérentes; à défaut de ces indices on refait une injection de 10 c. c., et ainsi toutes les 12 heures jusqu'à amélioration franche (J. Renault), se guidant moins sur l'état local que sur les signes généraux d'intoxication (tachycardie, anémie intense). Selon Spronck (d'Utrecht), les accidents sériques sont bien plus rares si on a soin de chauffer le sérum à 59° C. pendant 20 minutes.

II. **Traitement local et général.** — La sérothérapie dispense-t-elle absolument du traitement local? Presque superflu

dans la diphthérie pure, il s'impose dans les diphthéries associées. Néanmoins la pratique des *grands lavages* est recommandable dans tous les cas. On les exécute avec un bock muni d'un tube de caoutchouc long d'un mètre, terminé par une canule en os ou en ébonite. S'agit-il d'un enfant, on l'assoit, roulé dans un drap, sur la cuisse d'un aide qui croise ses jambes devant les siennes, maintenant d'une main la tête du malade au défaut de son épaule ainsi que l'ouvre-bouche, et de l'autre une cuvette sous son menton. Il suffit de placer le bock à 50 cm au-dessus de la bouche. On emploie, par lavage, un litre à un litre et demi de liquide tiède : *eau bouillie simple*, *eau boriquée* (à 4 p. 100), *salicylée* (10 gr. de *salicylate de soude* p. 1000) ou *oxygénée* (100 gr. d'*eau oxygénée* à 12 vol. par litre). Dans la diphthérie pure, l'effet mécanique étant seul utile, on se contentera d'un lavage matin et soir, en y associant, suivant la pratique de Martin et Dopfer, la succion de *pastilles de sérum desséché* (une par heure) qui hâte la disparition du bacille de Loeffler. Dans les diphthéries septiques, il faut, pour combattre les germes associés, répéter les lavages toutes les 2 ou 3 heures. Les *badigeonnages* sont tombés en désuétude. Cependant quand la chute des fausses membranes découvre une muqueuse très altérée, il peut être utile de la toucher, 3 fois par jour, avec un tampon d'ouate imbibé, soit d'*eau oxygénée*, soit d'une solution de *collargol* à 5 p. 100 (K. Juste). Une alimentation suffisante est essentielle. Le lait est l'aliment de choix, mais s'il est mal toléré, on peut varier le régime. On insistera en outre sur les toniques : cognac, *extrait de quinquina*, café, kola, etc. Les vaporisations avec de l'eau additionnée de *teinture de benjoin* ou de *créosote* (1 à 2 cuillerées à café par bassin, G. Lyon) contribueront à prévenir le croup. A la diphthérie nasale on opposera les instillations d'*huile mentholée* à 1 p. 100, matin et soir dans les narines, avec la seringue de Marfan, ou, mieux, le *sérum en poudre* que l'on fera priser toutes les heures (Dopfer). L'*adynamie* et la *myocardite* réclament un

traitement énergique par les injections de *sérum artificiel*, de *sulfate de sparteine* ou de *strychnine*. Le traitement des autres complications (croup, bronchopneumonie, etc.) fera l'objet d'articles spéciaux.

III. **Prophylaxie.** — Tout sujet (enfant ou adulte) atteint d'angine diphthérique sera rigoureusement isolé. Il est prudent de soumettre son entourage à la *sérothérapie préventive* (5 c. c. avant 10 ans; 10 c. c. après). Quoique l'immunité qu'elle confère ne soit pas absolue et ne dure que 3 à 4 semaines, le nombre des cas de contagion en est notablement réduit et ceux qui se déclarent sont d'une bénignité remarquable. Beaucoup de médecins font systématiquement (à l'hôpital surtout), à tous les rougeoleux, une injection préventive de sérum antidiphthérique.

Angine gangreneuse. — Rarement primitif, le sphacèle du pharynx est plus souvent secondaire à une infection : rougeole, scarlatine, variole, érysipèle, fièvre typhoïde. Le *traitement local* consiste en fréquentes irrigations, soit avec une solution de *permanganate de potasse* à 1 p. 4000, soit avec de l'*eau oxygénée* (à 12 vol.) diluée (200 gr. par litre d'eau) et en badigeonnages pharyngés avec de la *glycérine salicylée* (1 gr. d'acide salicylique pour 30 gr. de glycérine) ou une solution de *collargol* à 5 p. 100. Si la gangrène tend à gagner, on touche au *galvano-cautére* les limites de l'eschare. Le *traitement interne* aura pour agent primordial la médication tonique : alimentation substantielle, alcool, champagne, café, *extrait de quinquina*, etc.

Angine herpétique. — Voir ANGINES BLANCHES ET DIPHTHÉROÏDES.

Angine phlegmoneuse. — Voir ABCÈS DE L'AMYGDALE.

Angines blanches et diphthéroïdes. — A l'*angine pultacée*, à l'*angine herpétique*, aux *angines pseudo-membraneuses bénignes* il suffit généralement d'opposer les grandes irrigations pharyngées (2 à 3 fois par jour) avec une solution de *salicylate de soude* à 1 p. 100 et, à l'intérieur encore, le *salicylate de soude* (2 à 3 gr. par jour) comme dans l'angine simple (Meyer, Courtade).

Les *angines diphthéroïdes graves*, primitives ou secondaires (celle de la scarlatine surtout) réclament une intervention plus active, quel qu'en soit l'agent pathogène (streptocoque, pneumocoque, pneumobacille, etc.). Plus répétées (toutes les 2 ou 3 heures), les irrigations seront pratiquées avec une solution de *phénosalyl* à 1 p. 100, ou, chez les enfants, avec de l'eau boriquée à 4 p. 100. Une ou 2 fois par jour, après le lavage, on détache doucement les fausses membranes avec un tampon d'ouate hydrophile sèche (monté sur une pince à verrou), pour toucher la surface dénudée avec un autre tampon imbibé d'un liquide antiseptique : *glycérine au phénosalyl* (au 1/5), à l'*acide salicylique* (1 p. 100), jus de citron, *eau oxygénée* dédoublée ou *glycérine gâicoolée* (33). Les antiseptiques forts sont réservés aux adultes et aux cas où la muqueuse n'est pas exulcérée. L'avulsion des fausses membranes doit toujours, du reste, être pratiquée avec douceur et, autant que possible, sans faire saigner.

L'*angine ulcéro-membraneuse de Vincent* est justiciable du même traitement. Richardière lui oppose les attouchements à la *glycérine salicylée* (1 p. 100), à l'*eau oxygénée* dédoublée ou avec la solution de *permanganate de potasse* à 25 centigr. p. 1000. Siredey, Chauffard recommandent les applications de *bleu de méthylène chimiquement pur* dont 2 ou 3 suffiraient pour amener une amélioration telle que les effets du topique peuvent faciliter le diagnostic de cette angine avec le chancre de l'amygdale.

Le *traitement général*, surtout important dans les formes adynamiques, comporte, outre une alimentation réparatrice en rapport avec la tolérance du malade, les agents de la médication tonique : *sulfate de quinine* (25 à 50 centigr.) ou de *strychnine* (1 à 2 milligr.), injections sous-cutanées de *caféine* et de *sérum artificiel*.

Toutes contagieuses, les angines diphthéroïdes réclament les mêmes mesures d'isolement et de désinfection que la diphthérie.

Angines chroniques non spécifi-

ques. — Le traitement des végétations adénoïdes et de l'hypertrophie des amygdales faisant l'objet d'articles spéciaux, il ne reste à exposer ici que celui de la pharyngite folliculaire et de la pharyngite diffuse. Souvent associées, elles réclament la même hygiène: abstention de tabac, d'alcool, de tout surmenage vocal; précautions contre le froid et les poussières; bains de gorge, soir et matin, avec de l'eau très chaude additionnée, pour un verre, de V à X gouttes de phénosalyl, surtout lors des poussées aiguës.

Dans les deux formes on peut également modifier, par substitution, le processus, en pratiquant, tous les 3 ou 4 jours, des badigeonnages avec de la glycérine iodée au 1/3 ou une solution iodo-iodurée (iode et iodure de potassium à 2 gr.; eau distillée 15 à 20 gr.). Pour agir activement, Ruault conseille de faire, à la brosse dure, après anesthésie locale, un véritable décapage de la muqueuse assurant la pénétration de la solution dans les follicules. La douleur assez vive qui en résulte sera apaisée par la glace, les gargarismes froids, le repos à la chambre. Dix jours sont nécessaires entre deux applications.

Les folliculites pharyngées, bien localisées, doivent être touchées au galvano-cautère. Quand elles sont possibles, les cures sulfureuses à Challes, Cauterets, Luchon, Allevard sont très favorables. En tous cas, il y a lieu de modifier, par l'hygiène et des agents convenables, les états diathésiques dont dérive souvent la pharyngite chronique: le lymphatisme, l'arthritisme, la névropathie.

Angiocholécystite. — Tout angiocholécystite implique une infection des voies biliaires d'origine le plus souvent intestinale (ascendante), plus rarement sanguine (descendante), que favorise toujours la stase biliaire liée à l'obstruction calculeuse (le plus souvent), à la compression néoplasique ou autre, à une coudure, à une sténose cicatricielle ou autre. Quelle que soit la cause de la stase, l'indication thérapeutique formelle est: 1° de rétablir la sécrétion et l'excrétion de la bile (cholagogues); 2° de

désinfecter le tractus biliaire (antisepsie des voies biliaires).

I. **Traitement médical.** — Il suffit dans les formes bénignes ou moyennes. Aux cas de lithiase biliaire infectée (les plus communs) on opposera le lait ou même la diète hydrique, l'application sur la région douloureuse de compresses humides chaudes recouvertes de taffetas chiffon (Chauffard) et la prise quotidienne de 2 à 3 gr. soit de salicylate de soude, soit de salol, soit d'aspirine, soit de benzoate de soude en 4 ou 6 fois (seuls ou en associations) ou encore de 1 gr. de terpine (en 4 fois). Doivent, en outre, souvent intervenir contre la coprostase: les cholagogues tels que le podophyllin, l'évonymin, la cascara et surtout le calomel (60 à 80 centigr. en une fois, ou 10 centigr. 4 fois par jour) qui excite l'excrétion biliaire et décongestionne le foie tout en désinfectant l'intestin. Si la fièvre est intense, on donnera, à titre palliatif, le sulfate de quinine (60 centigr. au début de l'accès) ou mieux, des bains tièdes à 30° ou 32° et des injections de sérum artificiel. Les formes hypothermiques sont justiciables des piqûres de caféine et d'éther.

II. **Traitement chirurgical.** — Le traitement médical n'est souvent qu'un traitement d'attente imposé quelquefois par l'âge ou l'obésité du malade, impliquant une surveillance attentive de l'état de la température, de la stase biliaire et du sang. La persistance, plusieurs jours, d'une fièvre intermittente ou continue, avec mauvais état général; la tuméfaction et la tension douloureuse de la vésicule avec empatement sous-hépatique profond, une leucocytose permanente indiqueront l'urgence d'une intervention chirurgicale, d'autant plus efficace qu'elle sera plus précoce. L'opération de choix est la cholécystostomie. Les chances de succès, très grandes quand l'infection occupe surtout les gros canaux, diminuent beaucoup quand elle a envahi les ramuscules et les radicules biliaires, quoique, même alors, on ait noté des guérisons inespérées.

III. **Prophylaxie.** — Les hépatiques, les cholémiques et surtout les lithiasiques

seront mis à l'abri de la stase et de l'infection biliaires: 1° par le régime lacté ou lacto-végétarien (pur ou mitigé), par l'usage fréquent des laxatifs cholagogues et du calomel; 2° par l'emploi habituel et prolongé du salicylate ou du benzoate de soude. Ces moyens s'imposent surtout dès que se déclarent de l'ictère et de la fièvre.

Angiomes cutanés. — Très communs à la naissance, les angiomes cutanés ou nævi s'effacent ensuite presque tous avec l'âge. Ceux qui subsistent peuvent être détruits au galvano-cautère dont la pointe fine, bien maniée, ne laisse pas de cicatrices. Les petits nævi en nappe sont justiciables de l'électrolyse unipolaire (courants de 20 à 25 milliampères); l'aiguille positive est plongée au centre du nævus jusqu'à apparition d'une zone blanche large de 6 à 10 mm, le pôle négatif (poignée) est placé dans la main du sujet. Les grands angiomes en nappe réclament l'emploi de l'électrolyse bipolaire (courants de 15 à 20 milliampères). Autour de l'aiguille positive laissée au centre, on plonge successivement l'aiguille négative en divers points jusqu'à formation autour d'elle, en chacun d'eux, d'une zone blanche, large de 8 mm, en ayant soin de suspendre le courant quand on enfonce et retire l'aiguille (Sabouraud). La radiumthérapie donnerait, en l'espèce, des résultats encore meilleurs (Wickham). Les nævi du corps peuvent être traités par la vaccination *in situ* qui leur substitue une cicatrice, mais trop difforme pour que le procédé soit applicable au visage.

Angusture vraie. — Écorce du *Galipea Cusparia* (Rutacées); peu usitée, comme fébrifuge, amer, antidysentérique. Ne pas la confondre avec la fausse angusture ou écorce du *Strychnos nuxvomica* (Voir NOIX VOMIQUES).

Formes pharmac., doses: Poudre 1 à 4 gr. en cachets. Teinture 2 à 5 gr.

Aniline (Intoxication par l'). — Chez les animaux, l'intoxication aiguë se traduit par des convulsions toniques et cloniques, une anesthésie à début périphérique et une hypothermie extrême. Les ouvriers exposés à l'inhalation des vapeurs d'aniline présentent du subictère,

de l'hypoesthésie, de la parésie, des frissons. L'altération des hématies et de l'hémoglobine se révèle par une sorte de cyanose des muqueuses, variant du rouge plus ou moins foncé au noir, et liée à l'écllosion, dans l'organisme, de matières colorantes dérivées de l'aniline. On observe, concurremment, un abaissement notable de la capacité respiratoire des hématies, de l'ictère et de l'hémogloburie.

Le traitement, avant tout prophylactique, ressortit à l'hygiène industrielle.

Aniodol. — *Caract. phys. et chim.* — Solution de trioxyméthylène ou triméthanal (condensation de 3 molécules d'aldéhyde formique en une seule) dans la glycérine, avec addition d'un dérivé de la série allylique.

Prop. et empl. thérap. — *Usage ext.* Solutions de 1 p. 5000 à 1 p. 2000 usitées comme bactéricides, désodorisantes, pour les pansements, le lavage des plaies, les injections vaginales (en obstétrique surtout) ou uréthrales, en gargarismes, etc. La solution à 1 p. 2000 ne doit être employée que pour le lavage des mains et des instruments.

Anis étoilé. — Voir BADIANE.

Anis vert. — *Prop. thérap., indicat.* — Ombellifère dont les semences sont utilisées à titre de stimulant carminatif contre l'atonie gastrique et la dyspepsie asthénique avec tympanisme abdominal. On les emploie souvent aussi pour masquer la saveur des purgatifs. Elles renferment une essence entrant dans la composition de la liqueur ammoniacale anisée et du baume de soufre anisé.

Formes pharmac., doses:

Infusion théiforme. 10 à 30 gr. p. 1000.
Alcoolat. 1 à 15 gr.
Poudre. 1 à 4 —
Essence. IV à X gouttes.

Cachets:

Anis pulvérisé. . . } à 20 centigr.
Coriandre pulv. . . }

Magnésie anglaise. 10 —
Un cachet immédiatement et 1 heure après chaque repas.

Ankylostome duodéanal. — L'ankylostomiase frappe le plus souvent les

ouvriers occupés à des travaux souterrains dans une humidité chaude (*anémie des mineurs*). Cependant, en Allemagne Herer père et fils l'ont observée hors des régions minières, chez des soldats, des bergers. Les larves sont introduites avec l'eau de boisson, mais l'absorption cutanée est également possible (Looss).

I. *Prophylaxie*. — La grande fréquence de la maladie dans les charbonnages y commande des mesures très rigoureuses. Dès que, par l'examen de 20 p. 100 des ouvriers du fond, on a constaté la contamination d'une mine, tous les mineurs doivent subir un examen portant sur les déjections de 3 jours différents, et à la suite duquel, tous les malades seront éliminés et traités; tout nouvel embauché doit fournir un certificat le déclarant indemne. Les selles doivent être soumises, non seulement à l'examen microscopique (indispensable), mais à l'ensemencement sur agar (solution à 1 p. 100) qui permet de constater, au bout de 3 jours (à 28°) l'éclosion de larves mobiles, au sein des colonies de colibacilles. Les mesures d'hygiène telles que: fourniture d'eau potable pure; interdiction absolue aux ouvriers de déféquer sur le sol, de porter à la bouche soit les mains, soit tout objet ou aliment souillé; installation dans la mine d'un nombre suffisant de tinettes bien tenues; toilette soignée et bain des ouvriers sortant de la mine, s'imposent également, mais ne sauraient suffire à elles seules.

II. *Traitement*. — Délicat, d'une efficacité incertaine, il consiste dans l'emploi de la fougère mâle ou du thymol. La première méthode comporte l'absorption, après un jour de diète lactée, de 15, 20 ou 30 gr. d'extrait éthéré de fougère mâle, suivie, 2 heures après, de l'administration d'un purgatif salin ou de 30 gr. d'eau-de-vie allemande. La seconde est plus compliquée; le malade prend: 1° le premier jour du lait et (l'après-midi) 4 cachets contenant chacun 25 centigr. de séné en poudre et 15 centigr. de calomel; 2° le lendemain, 1 cachet de 60 centigr. de thymol toutes les 2 heures (10 au plus), et, si l'effet tarde, 30 gr. d'huile de ricin. On examine les selles,

les 3 ou 4 jours suivants, et, si on y constate encore des œufs ou des vers, la médication doit être répétée. L'anémie symptomatique se traite comme toute anémie par spoliation (Voir ANÉMIES).

Anorexie. — L'anorexie, ou perte de la sensation de la faim, réclame un traitement variable selon sa cause. L'anorexie des infections aiguës fébriles, liée à leur évolution, ne cesse qu'avec la convalescence. L'anorexie du début de la tuberculose, d'origine souvent indirecte, est justiciable de la cure hygiéno-diététique et de la médication arsenicale (cacodylate de soude, arrhénal). Certaines anorexies, motivées par l'urémie, l'urinémié, l'alcoolisme, le tabagisme seront amendées par le traitement de ces intoxications. Quand le manque d'appétit dépend d'une gastropathie (gastrite catarrhale ou atrophique, dyspepsie asthénique, atonie gastro-intestinale, hypochlorhydrie, cancer de l'estomac), c'est elle qui réclame une thérapeutique appropriée. Ici interviendront utilement les amers: quassia amara (en macération), gentiane (vin, poudre, extrait, teinture), colombo, quassine amorphe (1 centigr. avant le repas) ou cristallisée (5 à 10 milligr.), teinture de noix vomique ou de Baumé (I à X gouttes avant le repas), sulfate de strychnine 2 à 5 milligr. avant le repas), condurango (tisane ou extrait fluide X à XX gouttes avant le repas). Pris le matin à jeun, à la dose de 20 centigr., le persulfate de soude ou persodine réveille encore rapidement l'appétit. Certaines anorexies cèdent à la médication thyroïdienne (L. Lévi et H. de Rothschild), d'autres au zymphène (50 centigr. et 3 gr. de bicarbonate de soude dans un demi-verre d'eau). Lorsque l'atonie s'étend à l'intestin, les lavements, les laxatifs doivent concourir au traitement. Quand l'anorexie traduit l'insuffisance de la sécrétion peptique (Voir ANACHLORHYDRIE), on lui oppose soit les amers associés aux alcalins (eau de Vichy ou de Pougues chaudes, un demi-verre) pris une demi-heure avant le repas, soit les acides (chlorhydrique ou phosphorique) pris pendant le repas, ou l'eau oxygénée (une cuillerée à café,

diluée dans la boisson, avant le repas). L'action de ces divers médicaments sera puissamment secondée par celle des agents physiques: hydrothérapie, massage, aération, altitude. Les cas rebelles trouveront dans le gavage à la sonde gastrique (Debove) un rare stimulant de la motricité gastro-intestinale lequel assurera la digestion d'aliments (lait, poudre de viande, œufs) qui, introduits autrement, seraient rejetés. Ces divers facteurs thérapeutiques conviennent aussi aux névropathes dont l'appétit faiblit soit par anémie ou surmenage, soit à la suite d'un grand traumatisme ou d'un violent chagrin.

Au contraire, l'anorexie nerveuse vraie (anorexie hystérique de Lasègue, siliergie de Sollier, anorexie mentale de Huchard), psychopathie frappant plutôt les sujets de 15 à 20 ans (filles surtout) de la classe aisée, d'origine quelquefois mais non toujours hystérique, est justiciable d'un traitement spécial, quel que soit, du reste, le prétexte initial du trouble: hyperesthésie gastrique, œsophagisme, coquetterie, mysticisme religieux ou désir de fixer l'attention. Dans tous les cas, c'est l'état mental qu'il faut soigner et l'isolement absolu de l'entourage habituel s'impose. Une fois exclusive, l'influence du médecin devient bientôt prépondérante et assure une guérison rapide. Le gavage à la sonde peut être nécessaire au début, mais une suggestion raisonnée parvient habituellement seule à triompher de l'obstination des malades. Le fer, l'arsenic, l'hydrothérapie sont d'utiles adjuvants. La récurrence est rare. Les cas non traités peuvent aboutir à la mort soit par syncope inopinée, soit par somnolence puis coma, ou par tuberculose pulmonaire.

Antalgot (Quinosalicyle de pyramidon). — *Caract. phys. et chim.* — Poudre blanche amère, soluble dans 7 p. d'eau.

Prop. et empl. thérap. — Antithermique-analgésique.

Doses. : 10 à 80 centigr. en cachets.

Anthrarobine. — *Caract. phys. et chim.* — Produit de réduction de l'alizarine; poudre blanc jaunâtre colorable en

violet au contact de l'air, soluble dans l'alcool et la glycérine.

Prop. et usage thérap. — Employée contre le psoriasis, en pommades ou solutions glycéro-alcooliques à 10-30 p. 100, comme succédané de la chrysarobine (plus irritante et plus toxique).

Anticamine (*Anticamina*). — Produit d'origine américaine, constitué par un mélange d'acétamide, de caféine, de bicarbonate de soude; employé à la dose maxima de 4 gr. par 24 heures en cachets de 20 à 60 centigr. contre la migraine, les névralgies, le rhumatisme.

Antidote. — Toute substance capable de neutraliser les effets d'un poison, de les combattre et d'éliminer ce poison de l'économie. Très proche de l'antagonisme, l'antidotisme en diffère surtout par la neutralisation chimique. Ainsi les acides et les alcalis, mieux encore, les hyposulfites alcalins et les nitriles de la série grasse sont, à la fois et réciproquement, antidotes et antagonistes les uns des autres; les alcalis ou les sels déterminant, avec les composés minéraux, la formation de produits insolubles et par suite inertes, ou bien les substances provoquant la décomposition de certaines autres sont seulement des antidotes, de véritables contre-poisons, soustrayant la substance toxique, s'opposant aux phénomènes d'intoxication ou en suspendant la marche. Les antidotes annihilent l'effet du poison avant même son absorption ou avant le développement complet de ses effets à l'endroit d'application. Tel est le rôle: des acides vis-à-vis des alcalis; de l'albumine à l'égard des sels des métaux lourds, du tannin vis-à-vis de certains alcaloïdes et de l'émétique; de la mixture ferro-magnésienne opposée à l'acide arsénieux, aux sels de plomb, de mercure, de zinc, de cuivre, etc. Celle-ci, possédant à ce titre, la valeur d'un véritable antidote général, présente la formule suivante:

Liquor n° 1.

Sulfate ferreux cristallisé. 60 gr.

Eau distillée. 250 —

Liquor n° 2.

Magnésie calcinée 15 gr.

Eau distillée. 250 —